

VOTE ÉLECTRONIQUE



DU 2 AU 8 DÉCEMBRE 2022

JE VOTE SUD CT

Notre seule promesse, vous défendre !

SUDCT66, 1 chemin des Vignes, 66000 Perpignan
tél : 06 74 07 09 68

sudct66

Pourquoi voter ?
Comprendre en 5'



TRACT/OCTOBRE 2022

Et si on parlait télétravail ?

AU BUREAU, ATTENTION AUX RISQUES DE SURCHAUFFE !

Nombreux sont les métiers et les services concernés par le numérique devenu incontournable ! La nature du travail s'en trouve modifiée : les fonctions administratives peuvent désormais relever du travail à distance.

Parmi les enjeux du travail à distance, il convient de souligner l'enjeu environnemental qui découle du télétravail qui réduit les trajets et donc l'émission de gaz à effet de serre.

Le télétravail, c'est pour beaucoup LA solution permettant de mieux concilier vie personnelle et travail !

Mais le télétravail comporte des inconvénients : isolement, perte d'informations, longues heures de travail sans déconnexion, augmentation de la charge mentale, encadrement éloigné et/ou renforcement du contrôle.

Le travail intense sur écran peut aussi engendrer un certain nombre de troubles sur la santé tels que fatigue visuelle, troubles musculo-squelettiques et stress.

SUD CT sera vigilant sur l'accord-cadre que notre collectivité s'apprête à établir pour permettre aux agents, dont les activités sont éligibles au télétravail, de les mener **en partie à distance** conformément à l'accord national du 13/07/2021.

SUD CT revendique :

- le télétravail doit être volontaire
- la mise à disposition d'un guide du télétravailleur : modalités de demande, de validation, d'équipement matériel et bureautique, détermination de tiers-lieux ou d'espaces de co-working, etc...
- des mesures de prévention (plages horaires, droit à la déconnexion, pauses régulières, etc...) doivent être mises en place
- la prise en charge des fluides (électricité, chauffage)
- un suivi avec bilan annuel

IL Y A ENCORE DU TRAVAIL À FAIRE !!!

NOTRE SEULE PROMESSE, VOUS DÉFENDRE !
VOTE SUD CT

